

chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Chers adhérents,

Grâce à vous, notre congrès de Lille a été une réussite. Une participation importante, des tables rondes intéressantes, un dîner de gala dans un endroit magnifique (chambre de commerce de Lille), des témoignages de soutien importants de la Fédération française du bâtiment (FFB), de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), de la Confédération générale des Scop et de l'ensemble de nos partenaires et, surtout, une ambiance amicale, apaisée et chaleureuse qui nous avait tant manqué ces deux dernières années du fait de la crise sanitaire.

édito

Vous m'avez renouvelé votre confiance et me permettez ainsi de faire un second mandat qui court jusqu'à la fin de l'année 2025. Toutes les conditions sont désormais réunies pour que nous assistions au développement de notre Fédération, ce que nous appelons collectivement de nos vœux.

Les quatre dernières années ont été mises à profit pour permettre à la Fédération, mise à mal par la perte de la représentativité, de retrouver toute sa place dans notre branche. Nous avons resserré nos liens avec la CG Scop et ses Unions régionales, nous avons adhéré à la FFB et à la FNTP, nous permettant de conserver notre influence dans les différents organismes et instances du BTP. Bien positionnée à la confluence du monde coopératif et du monde du BTP, la Fédération des Scop du BTP, en plus d'avoir conforté ses services traditionnels et d'en avoir créé de nouveaux (par exemple, les offres d'achat mutualisées), s'est mise en situation d'envisager son avenir sereinement.

Les quatre prochaines années doivent être mises à profit pour renforcer notre Fédération. Les objectifs fixés lors de notre congrès sont là pour formaliser nos ambitions et faire avancer notre Mouvement, participer au développement des Scop adhérentes et promouvoir encore davantage le modèle coopératif.

En passant de 10000 salariés dans nos Scop adhérentes à 15000, nous assurerons tout simplement l'autonomie financière de notre Fédération sur le très long terme. 2500 doivent être le fait du développement de nos entreprises ou le fait de nouvelles Scop nous rejoignant soit en création, soit en transformation *in bonis*. 2500 doivent être le fait du retour de Scop ayant quitté notre Fédération, c'est pourquoi l'objectif de 100 % des Scop du BTP adhérentes à notre Fédération est si important. De même, parvenir à 95 % de nos Scop du bâtiment adhérentes aux FFB départementales est nécessaire pour être bien représenté et participer pleinement aux orientations de notre secteur d'activité.

Être moteur dans le domaine de l'apprentissage nous impose un nombre élevé d'apprentis, c'est le sens des 10 % d'apprentis parmi nos effectifs salariés. De même qu'ambitionner de montrer la voie en matière de RSE et faire vivre notre label suppose au minimum que 20 % de nos Scop s'y investissent. Ces deux derniers objectifs sont d'une autre nature, ils sont en rapport avec une forme d'exemplarité à laquelle notre statut nous oblige.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les années à venir ne soient pas trop perturbées par des événements comme la pandémie ou la guerre en Ukraine. Nous sommes capables de faire de grandes choses, mais une conjoncture stable et apaisée nous y aiderait grandement...



sommaire

Pages 3-4



l'interview

Jacques Landriot
Président de la CG Scop

Scop du BTP: « Matrices du mouvement coopératif, les Scop du BTP sont appelées à jouer un rôle déterminant au XXI^e siècle »

Page 6



Juridique

Les réponses à la hausse du cours des matériaux

Jérémy Vidalenc
Chargé des affaires juridiques

Page 9



Ttransmission

EMBI: « On a formalisé par des statuts la manière dont on fonctionnait avant »

Chantiers coopératifs: 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris

Directeur de la publication: Charles-Henri Montaut

Rédacteur en chef: Thomas Gallier. Tél. : 01 55 65 12 20. E-mail: t.gallier@scopbtp.org

Réalisation: ETL – Relecture, **maquette:** Hélène Ganachaud – **Illustrations:** François Brosse

Impression: Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau

l'interview

Scop du BTP: « Matrices du mouvement coopératif, les Scop du



Récemment réélu président de la CG Scop, Jacques Landriot souligne l'apport de la Fédération et des Scop du BTP sur des sujets cruciaux comme la transition écologique et la RSE. Il évoque les partenariats mis en place entre la CG Scop, les UR et la Fédération et révèle d'autres initiatives qu'il

compte impulser pour mettre en valeur les « démarches innovantes » du secteur BTP Scop.

À l'issue du congrès confédéral, intervenu après la phase aiguë de la pandémie, quelle est la situation du Mouvement ?

J. L. – Avec plus de 1 600 participants, chiffre record, ce congrès a été une réussite. Pas simplement parce que le Mouvement a dépassé l'objectif des 70 000 emplois, mais aussi parce qu'il a révélé sa vitalité. Aujourd'hui, nous recensons 4 100 Scop – dont 1 200 SCIC –, pour un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros, et 82 000 emplois si l'on inclut les emplois des filiales Scop. Cette croissance est d'abord due à l'extraordinaire résistance des Scop, notamment grâce à leurs réserves impartageables qui ont servi d'amortisseurs lors de la crise. Grâce aux outils financiers du Mouvement dont elles ont bénéficié, la solidarité a joué à plein. Hormis certains secteurs plus touchés que d'autres (la culture, la restauration, l'événementiel), nos entreprises ont donc bien résisté, également grâce aux aides remarquables de l'État. La forte participation des entreprises lors du congrès a révélé un signe d'attachement au Mouvement qui porte plus que jamais une autre vision de l'entreprise et de la société de demain.

Quelles seront les priorités stratégiques et les perspectives du Mouvement lors de cette mandature ?

J. L. – Le texte d'orientation produit pour l'essentiel par les Unions régionales est très clair. Il définit plusieurs

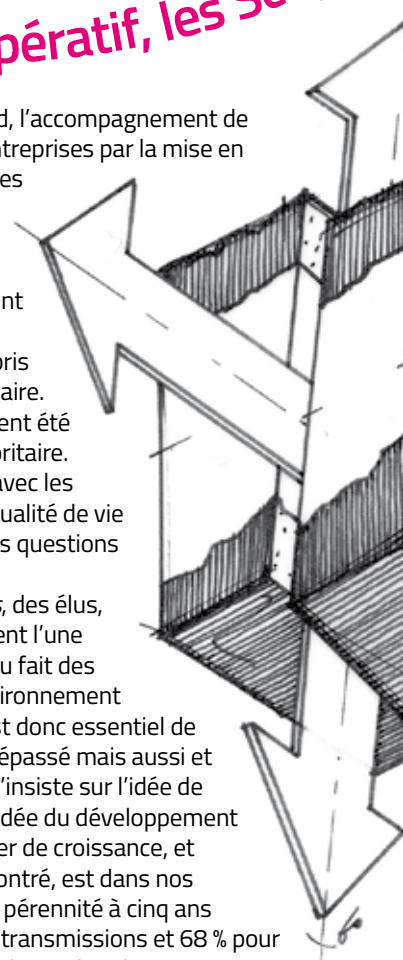
axes prioritaires. Tout d'abord, l'accompagnement de la transition écologique des entreprises par la mise en place de dispositifs spécifiques et d'indicateurs d'impacts environnementaux, mais il est aussi indispensable de cartographier les Scop qui sont déjà très engagées dans des pratiques vertueuses y compris en lien avec l'économie circulaire.

La transition sociale a également été identifiée comme un axe prioritaire. Il s'agit d'être en résonance avec les attentes des salariés sur la qualité de vie au travail, sur la parité, sur les questions que soulève le télétravail.

La formation des coopérateurs, des élus, des permanents est également l'une des orientations de travail. Du fait des nouvelles technologies, l'environnement change très rapidement, il est donc essentiel de se former pour ne pas être dépassé mais aussi et surtout pour se développer. J'insiste sur l'idée de former des coopérateurs à l'idée du développement qui est essentielle, car le vivier de croissance, et la période écoulée l'a bien montré, est dans nos entreprises avec des taux de pérennité à cinq ans exceptionnels : 89 % pour les transmissions et 68 % pour les reprises d'entreprises à la barre de tribunaux. Nous envisageons enfin de mettre en place une plateforme numérique qui permettra aux coopérateurs de rechercher des ressources au sein du réseau, de proposer des projets d'inter-coopération, bref de favoriser des échanges directs pour toutes sortes de demandes.

Justement, s'agissant de la transition écologique, les Scop et la Fédération du BTP vont être aux avant-postes sur ce sujet. Qu'en attendez-vous ?

J. L. – C'est un sujet décisif. J'ai constaté depuis plusieurs années que plusieurs Scop du BTP étaient très en avance sur les questions écologiques dans le choix des matériaux de construction, par exemple, ou dans la





Photos : © CG Scop/Alexandre Paumard

BTP sont appelées à jouer un rôle déterminant au XXI^e siècle»

gestion de leurs déchets. Beaucoup d'entre elles ont acquis une expertise pointue sur ces questions, mais je me suis rendu compte lors du congrès que toutes ces avancées étaient généralement méconnues au sein des autres filières.

Sur ces sujets, une commission sur la transition écologique nous fera des propositions au cours de la mandature. À ce propos, j'aimerais engager un partenariat avec la Fédération du BTP pour faire connaître à l'ensemble du Mouvement les pratiques, savoir-faire, démarches innovantes initiés au sein de son réseau. Il faut que nous en discutons avec Charles-Henri et la Fédération, mais je souhaiterais que quelque chose s'amorce rapidement.

Au sein d'un Mouvement qui s'est beaucoup transformé au cours des dernières années, quelle est votre vision de la place du BTP et de ses atouts en matière de développement ?

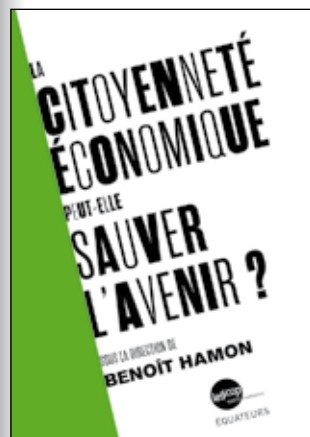
J. L. – Les Scop « traditionnelles », celles du BTP ou de l'industrie, sont les piliers de notre Mouvement et, pour certaines d'entre elles, elles sont aussi notre mémoire. Par leurs cotisations, elles le font vivre et elles ont un fort potentiel de développement si nous savons aussi adapter nos réponses face à l'ubérisation des métiers. Dans ce domaine, nous devons engager une riposte en raison de l'ubérisation galopante, comme nous le rappelle l'exemple emblématique de Scopelec à laquelle Orange, dont le premier actionnaire est l'État, a retiré des contrats d'installation de la fibre pour les confier à des sous-traitants, qui eux-mêmes les sous-traitent à des autoentrepreneurs ! On ne peut pas tenir un discours « citoyen » pour la galerie et organiser la casse sociale de l'autre, car, Scopelec, ce sont des milliers d'emplois...

Comment résister à l'ubérisation ? En nous développant et je suis convaincu que les Scop du BTP ont un potentiel de développement fantastique par le biais de la reprise d'entreprise ou par la transmission saine. Nous ne

sommes pas assez bons sur ce sujet et nous avons des déficiences sur le sourcing, il faut donc y remédier. Je pense que le partenariat entre la CG Scop et la Fédération engagé depuis quelques années sur la recherche de synergies et d'objectifs communs, mais aussi les compétences partagées et mutualisées au sein des Unions régionales avec un délégué dédié au BTP dans chaque UR à terme, va nous permettre d'engager un nouveau cycle orienté vers le développement. Pour conclure, les Scop du BTP, matrices du mouvement coopératif, avec de grands visionnaires comme Jean-Louis Favaron des Charpentiers de Paris, sont appelées à jouer un rôle déterminant au XXI^e siècle, car elles sont en pointe sur des sujets cruciaux, comme la transition écologique ou la RSE, qui sont à l'épicentre des priorités et des objectifs de développement de notre Mouvement. ■

EN SAVOIR PLUS

Objectifs de la CG Scop – À l'issue du 37^e congrès (Rennes, 17 et 18 mars 2022), la CG Scop s'est donné comme horizon les objectifs chiffrés suivants : « 100 000 emplois coopératifs ; 5 000 coopératives ; 10 milliards d'euros de CA. »

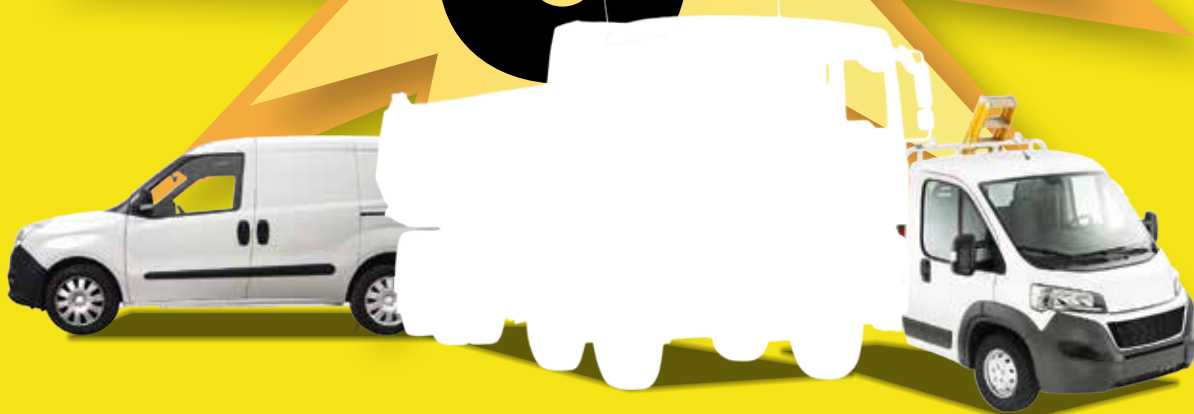


À lire – À l'initiative de la CG Scop, le livre *La Citoyenneté économique peut-elle sauver l'avenir ?* regroupe les analyses de plusieurs auteurs issus de milieux différents (intellectuels, acteurs de l'ESS, syndicalistes) sur les bienfaits d'une démocratisation de l'économie en interrogeant le concept de citoyenneté

économique. « Face à l'urgence climatique et sociale, cet ouvrage essentiel pose ainsi les fondations d'un changement radical de modèle de développement » (4^e de couverture). *La Citoyenneté économique peut-elle sauver l'avenir ?*, Éditions les Équateurs, 2022, 18 €, 216 p.

0

RISQUE ROUTIER



ON AVANCE !



Dans le BTP, on progresse toujours en prévention. Entretien des véhicules, chargement du matériel, comportements individuels... adoptons les meilleures pratiques ! Du 9 mai au 17 juin 2022, venez tester votre niveau de sécurité et découvrir les solutions simples à mettre en place, les formations dédiées à vos métiers et tous les outils qui vous feront avancer.

zerorisqueroutierBTP.fr

© Gettyimages - agence hie/t/r/hie/t/r



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

OPPBTP

Les réponses à la hausse du cours des matériaux

Dans un contexte de forte hausse du prix des matériaux et de l'énergie, existe-t-il des possibilités de répercuter ces surcoûts dans les marchés ? Des moyens juridiques le prévoient et peuvent être mobilisés dans cette situation.

Au-delà de la réduction des délais de validité de vos propositions commerciales, il conviendra d'être très attentif à l'insertion de clauses d'indexation des prix dans vos contrats.

Les formules de variation des prix qui figurent dans les marchés sont majoritairement établies sur la base des index bâtiment et travaux publics (index BT-TP) publiés mensuellement par l'INSEE. Au nombre de 78, ils ne sont pas uniquement calculés en fonction de l'évolution des cours des matériaux, mais comme une somme pondérée d'indices très détaillés représentatifs des différents postes de dépenses des professionnels : travail, énergie, matériaux, services, transports, déchets.

Jusqu'en avril 2022, leur valeur était connue environ 80 jours après la fin du mois considéré. En réponse aux besoins des entreprises de la filière, l'INSEE a développé une nouvelle méthodologie pour réduire les délais de publication des index BT et TP ; ainsi, ils seront désormais diffusés 45 jours après la fin du mois en question. Cette réforme se mettra en place de manière progressive et les prochaines publications interviendront donc le 21 avril pour les index de janvier 2022, le 3 mai pour ceux de février 2022 et le 13 mai pour les valeurs de mars 2022, puis de façon pérenne à M + 45.

Pour les marchés en cours d'exécution dont les prix ne sont pas révisibles, ou lorsque l'indexation de ces derniers ne permet pas de neutraliser les conséquences de l'envolée des cours des matériaux, le titulaire du marché pourra se fonder sur la *théorie de l'imprévision* afin d'obtenir une revalorisation de son marché. Une fiche technique du ministère de l'Économie, publiée au printemps 2021, était déjà venue rappeler l'existence de ce mécanisme et la possibilité pour les entreprises impactées de demander une indemnisation lorsque l'ampleur de la hausse constatée n'était pas prévisible au moment de la réalisation de l'offre et qu'elle rend l'exécution des travaux démesurément coûteuse.

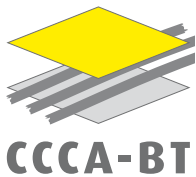
Bruno Le Maire,

dans de récentes déclarations, a de nouveau incité les maîtres d'ouvrage à renégocier les prix dans les contrats publics, mais aussi dans les marchés privés en vertu de cette *théorie de l'imprévision* consacrée à l'article L. 63° du Code de la commande publique («*Lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité.*») et également codifiée à l'article 1195 du Code civil. Il appartiendra alors au professionnel d'apporter tous les justificatifs nécessaires dans le cadre d'une telle demande ; la Fédération des Scop du BTP est en mesure d'accompagner ses adhérents pour formuler celle-ci.

Enfin, une circulaire du Premier ministre visant à adapter les contrats de la commande publique et revenant largement sur la *théorie de l'imprévision* a été adressée le 1^{er} avril aux acheteurs de l'État. Elle précise également que les pénalités devront être gelées en cas de difficulté d'approvisionnement et que tous les contrats de plus de trois mois nécessitant une part importante de fournitures affectées par les fluctuations des cours mondiaux devront bien contenir une clause de révision ; les collectivités sont également invitées à appliquer ces consignes, tout comme les maîtres d'ouvrage privés. ■

Jérémy Vidalenc

Chargé des affaires juridiques



★ **Le 17/01/2022 –
Finales nationales
de la 46^e WorldSkills
Competition :
une belle moisson
pour l'équipe
des métiers
du bâtiment et
des travaux publics**

Le CCCA-BTP, partenaire de WorldSkills France, était présent à Lyon, du 13 au 15 janvier, aux finales nationales de la 46^e édition de la compétition WorldSkills, sous la bannière de la campagne de communication « La construction. Demain s'invente avec nous ». Celle-ci est organisée par le CCCA-BTP, mobilisé avec les professionnels de la construction pour promouvoir l'innovation, la diversité et la richesse des métiers du secteur du BTP, valoriser l'apprentissage comme voie de formation professionnelle initiale d'excellence et de réussite et donner envie aux jeunes visiteurs de rejoindre une filière d'avenir.



★ **Le 18/03/2022 –
Congrès des sociétés
coopératives 2022 :
avec plus de
70 000 emplois
atteints et
une résilience
du Mouvement à
la crise sanitaire,
la CG Scop
annonce son
plan d'action
pour la mandature
2022-2026**

À l'occasion du 37^e congrès national des sociétés coopératives à Rennes, la Confédération générale des Scop dresse un bilan positif de la mandature 2017-2021 : l'objectif des 70 000 emplois coopératifs est dépassé. Outre l'annonce de la réélection de Jacques Landriot comme président du Mouvement, la CG Scop revient sur les grands chiffres de la mandature et livre son plan d'action afin de répondre aux objectifs économiques, écologiques et sociaux majeurs pour les quatre années à venir et afin d'atteindre les 100 000 emplois coopératifs d'ici 2026.



Constructyts

Votre partenaire compétences

★ **Le 02/03/2022 –
Sébastien
Bouleau nommé
directeur général
de l'Opérateur de
compétences de
la construction**

Constructyts annonce la nomination de Sébastien Bouleau au poste de directeur général de l'Opérateur de compétences de la construction. Il a pris ses fonctions le 7 mars 2022. Désigné à l'unanimité par le conseil d'administration du 1^{er} mars 2022, il prend la suite de Noaman Saddoud, nommé directeur général de transition le 24 janvier dernier.

★ **Le 26/01/2022 –
Une nouvelle
gouvernance
paritaire pour
l'Opérateur de
compétences de
la construction**

Lors du conseil d'administration du 24 janvier 2022, l'OPCO de la construction a procédé à la nomination de sa nouvelle gouvernance. Monsieur Richard Langlet (FNTP) a été nommé président et monsieur Joël Ellen (CGT), vice-président.

OPPBTP

★ **Le 09/02/2022 –
Élection du bureau
de l'OPPBTP :
Jean-Marie Kerherno,
élu président,
et Christian Baix,
élu vice-président**

Jean-Marie Kerherno, membre titulaire représentant la Fédération des Scop du BTP, et Christian Baix, membre titulaire représentant la Confédération générale du travail (CGT), viennent d'être respectivement élus président et vice-président de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, lors de la dernière réunion du conseil du comité national du 2 février 2022.

Plus
d'informations
sur l'espace
partenaires
du site
www.scopbtp.org

LES DERNIÈRES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

MARCHÉS

★ **Le 05/04/2022 – (2022-05) Circulaire « Hausse des matières premières »**

Une circulaire relative « à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières » a été publiée le 1^{er} avril dernier par le Premier ministre et adressée aux ministres et aux préfets.

★ **Le 30/03/2022 – (2022-04) Nouvelle fréquence de publication des index BTP**

Face à l'envolée des prix des matériaux et aux difficultés économiques qui en découlent, l'INSEE va adapter la production des informations statistiques aux besoins des entreprises de la filière.

MUTUALISATION

★ **Le 30/03/2022 – (2022-07) Partenariat TekSat**

Chers adhérents, votre Fédération vient de réaliser un nouveau partenariat avec TekSat afin de vous faire profiter des meilleures offres tarifaires. TekSat

propose des solutions de géolocalisation à un prix de base imbattable!

PRÉVENTION

★ **Le 29/03/2022 – (2022-06) Document unique d'évaluation des risques (DUER) – Nouveautés issues de la loi Prévention santé au travail**

La loi Prévention santé au travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 a fixé de nouvelles règles concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), et a instauré notamment une obligation de conservation à la charge de l'employeur.

SCOP BTP

★ **Le 11/03/2022 – (2022-06) Renouvellement du partenariat avec l'OPPBT**

La Fédération des Scop du BTP et l'OPPBT se sont engagés en 2015 à mener ensemble différentes actions, à destination des entreprises adhérentes à la Fédération des Scop du BTP ainsi que des mandataires et permanents de la Fédération, au travers d'un partenariat

opérationnel, encadré par un accord national, décliné dans les régions (conventions et plans d'action).

SOCIAL

★ **Le 08/04/2022 – (2022-19) Suivi médical des salariés : modifications applicables à compter du 31 mars 2022**

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention dans le domaine de la santé au travail et son décret d'application n° 2022-372 du 16 mars 2022 contiennent plusieurs mesures visant à améliorer la prévention de la désinsertion professionnelle. Notamment, à compter du 31 mars 2022, le régime des visites médicales des salariés est modifié.

★ **Le 07/04/2022 – (2022-18) Conséquences de la guerre en Ukraine : les mesures sociales pour accompagner les entreprises**

La guerre en Ukraine a entraîné des répercussions sur l'activité des entreprises dans le secteur du bâtiment et des travaux

publics. Des solutions existent pour accompagner les entreprises, dont la prolongation de deux dispositifs de soutien aux entreprises utilisés pendant la crise sanitaire (report de cotisations et mise en place de l'activité partielle) ainsi que des mesures pour faire face à la hausse des prix des carburants...

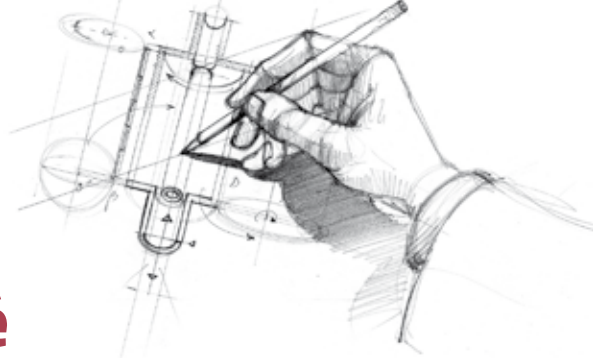
TECHNIQUE

★ **Le 24/02/2022 – (2022-01) « MaPrimeRénov' » : évolutions en 2022**

Lancé en début d'année 2020, le dispositif MaPrimeRénov', qui a remplacé le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a connu quelques modifications pour l'année 2022.

Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site www.scopbtp.org

Transmission



EMBI: « On a formalisé par des statuts la manière dont on fonctionnait avant »

Convaincus que « sans ses salariés, une entreprise n'est rien », les dirigeants d'EMBI ont rapidement privilégié l'option Scop pour garantir un avenir à leur entreprise. Récit d'une transformation qui a suscité une franche adhésion.

Le moment était venu. Le 1^{er} avril dernier, Laurence et Thierry Martineau, dirigeants de la SARL EMBI qu'ils ont créée en 1998 et qui s'est acquise une enviable notoriété, ont été les acteurs de la transformation de leur entreprise en Scop.

La retraite approchant, le couple d'entrepreneurs s'est interrogé dès 2020 sur le devenir de leur société de maçonnerie. Comme il voulait assurer la continuité et que, dans les métiers du bâtiment, « on ne peut pas arriver de nulle part » sans avoir d'expérience de terrain, l'option du repreneur extérieur a vite été écartée. « L'idée de la Scop me trottait dans la tête », souligne T. Martineau. Cet apprenti maçon, qui a gravi tous les échelons avant de créer EMBI « pour être son propre patron », souhaitait donner du sens à sa démarche en « y associant les salariés, sans lesquels l'entreprise n'est rien ». La Scop Bouyer Leroux située à un jet de pierre « était un peu un modèle »...

Pour passer du modèle fantasmé à la réalité, un contact est établi avec

Frédéric Pochelu de l'UR des Scop de l'Ouest. Celui-ci vient présenter le statut aux salariés en novembre 2020 puis concrétiser l'approche financière lors d'entretiens individuels. Pour acquérir des parts sociales, chaque salarié doit apporter entre 2 000 et 7 000 euros, somme abondée par la Région d'un montant équivalent. Le montage financier et l'idée du risque partagé séduisent la majorité des salariés.

Un accompagnement de réseau exemplaire

Un « contrat d'accompagnement », pour rendre effective la transformation en Scop, est signé avec l'UR qui a fait « un travail remarquable ponctué de plusieurs étapes à la fois juridiques et financières », précise T. Martineau. De son côté, Xavier Duval, secrétaire général de la Fédération Ouest des Scop du BTP, assiste EMBI pour formaliser les nouveaux contrats de travail. « Sans la qualité et la complémentarité de ces deux réseaux d'accompagnement, la transformation n'aurait



© Photo: EMBI

Les cogérants d'EMBI (de gauche à droite): Sébastien Arnaud, Thierry Martineau et Vincent Gelot.

pas pu se faire, car ça ne se fait pas en claquant des doigts, c'est assez technique », complète T. Martineau, devenu l'un des trois cogérants de la nouvelle entité. Une cogérance qu'il partage avec deux jeunes chargés d'affaires, Sébastien Arnaud et Vincent Gelot, très investis dans leur nouvelle mission pour pérenniser à la fois le devenir de l'entreprise et des emplois. « On sent un réel engouement », témoigne encore T. Martineau. Travailler pour soi, dans un cadre collectif, avec une redistribution des richesses créées équitable et qui permet de financer des réserves impartageables pour

assurer l'autofinancement de l'entreprise constitue le socle sur lequel va désormais s'écrire l'avenir. « En fait, tient à ajouter T. Martineau, les mentalités étaient mûres pour accueillir ce projet Scop, car toutes les décisions importantes étaient déjà prises en commun, comme les investissements pour du gros matériel de chantier, par exemple. On a formalisé dans un statut la manière dont on fonctionnait avant. » ■

EMBI (Fontenay-le-Comte, Vendée)

Transformation en Scop : avril 2022

Salariés/associés : 18/10

CA (2021) : 1 M€

Secteur d'activité : maçonnerie générale, couverture, rénovation



Actualités

Vie du réseau



Lancement du projet « Cap sur la QVCT » en Occitanie!

Le lancement de « Cap sur la QVCT » en réponse à l'AAP du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) sur « Accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales » a eu lieu en Occitanie!

La **Fédération des Scop du BTP Occitanie**, impliquée depuis plus de dix ans dans la RSE, est fière d'avoir été retenue par le FACT pour son projet « Cap sur la QVCT » qui contribuera à booster l'attractivité des métiers du BTP via l'amélioration des conditions de travail. Une première réunion du comité de pilotage paritaire et institutionnel de l'action s'est déroulée le 10 février



dernier, réunissant les Fédérations régionales, les syndicats, l'ADEME, l'ARACT, l'OPPBTP, le SRAS, la DREETS, la Région et Constructys (qui est également partenaire du projet). Les échanges ont permis de révéler les attentes vis-à-vis du projet. Ce sont ensuite les binômes et trinômes des Scop du **Club RSE** de la Fédération des Scop du BTP Occitanie qui se sont retrouvés pour un premier groupe de travail le 15 février 2022. Dans le détail, ce projet est innovant et apprenant. Il a pour but de positionner la QVT-QVCT (ANI

décembre 2020) comme levier pour agir concrètement sur ce qui permet un **travail de qualité**, générateur d'une performance globale et durable aussi recherchée par les démarches RSE, et ainsi **booster l'attractivité des métiers** et la **fidélisation des salariés**. Ce programme se découpe en cinq phases étalées sur une année jusqu'en février 2023 et reposant sur les principes de l'amélioration continue et du partage. **Six Scop du BTP en Occitanie** se sont impliquées dans le projet afin de lancer une démarche Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) au sein de leurs structures (AHJ, BV Scop, Cabrol, Citel, Couserans Construction et EGA). Elles échangeront sur leurs pratiques et décisions, dans un but de coconstruction. Ces Scop sont accompagnées par un

binôme de consultants QVT (Frédéric Dumalin) et RSE (Valérie Schneider) afin d'incorporer la QVT à leur démarche RSE déjà existante et d'apporter les outils et pistes de réflexion nécessaires pour mener à bien leurs attentes propres à leurs situations.

En parallèle, le projet développera des livrables intitulés « **Pourquoi pas vous ?** », sous la forme de vidéos et de plaquettes sur la mise en route d'une démarche QVT-QVCT articulée autour d'une démarche RSE. Les éléments de méthode, les points clés de réussite et les points d'attention y figureront afin d'accompagner et d'entraîner de nouvelles Scop et autres entreprises du BTP dans ce type d'initiative. Enfin, le projet se conclura par un dispositif totalement inédit, le **QVCThon** : les entreprises ayant participé au projet FACT deviennent des acteurs ressources pour d'autres entreprises adhérentes à la Fédération des Scop du BTP Occitanie qui souhaiteraient mettre en route une démarche QVT-QVCT.

Thierry Pinel





Projet « Mission Innov'Action (MIA) 2022 » en Occitanie

Début septembre 2021, six étudiants de l'école IMT Mines Albi ont travaillé sur le thème du **recyclage des déchets de la fibre optique** dans le cadre du dispositif Mission Innov'Action 2022. Ce dernier permet aux étudiants de se familiariser avec le monde professionnel en réponse à un projet innovant porté par des entreprises ou des organisations professionnelles, ici la Fédération des Scop du BTP Occitanie, associée à BV Scop et à la Scop Citel, ainsi qu'à la CERC (Cellule économique régionale de la construction) et au SNBPE (Syndicat national du béton prêt à l'emploi).

La Fédération des Scop du BTP Occitanie, qui accompagne plusieurs Scop engagées RSE, est nécessairement concernée par la thématique complexe de l'économie circulaire. En effet, elle avait accueilli en 2021 un élève ingénieur d'IMT Mines Albi dans le cadre de son stage de 2^e année sur la partie gestion des déchets de chantier. De ce stage, et pour les Scop de travaux publics spécifiquement, est ressortie la problématique de la gestion **des déchets de la fibre optique** sur laquelle ces six étudiants ont été missionnés. L'objectif étant de trouver une solution pour **mettre en place une filière régionale de recyclage des déchets de la fibre optique** provenant des chantiers et de trouver le moyen de **revaloriser les produits et matériaux** présents dans cette fibre.

Aujourd'hui, les principales sources de déchets de la fibre optique sont **les chantiers réalisés par les entreprises** dont l'activité principale concerne **les réseaux** (téléphone, gaz, électricité, eau). Les chutes de câbles de moins de 400 mètres ne sont pas réutilisables pour cause de baisse de la qualité du signal. Ces déchets sont alors considérés comme des DIB et sont enfouis ou incinérés au lieu d'être recyclés. La quantité n'est pas mesurée et aucune filière de recyclage n'existe. Finalement, c'est un **processus non durable** qui a un coût financier élevé pour les entreprises.

L'enjeu majeur pour les entreprises productrices de déchets de fibre optique concerne la **réduction de la charge financière** au-delà de la conformité aux législations ou l'ancrage territorial en tant qu'acteur pour le développement durable.

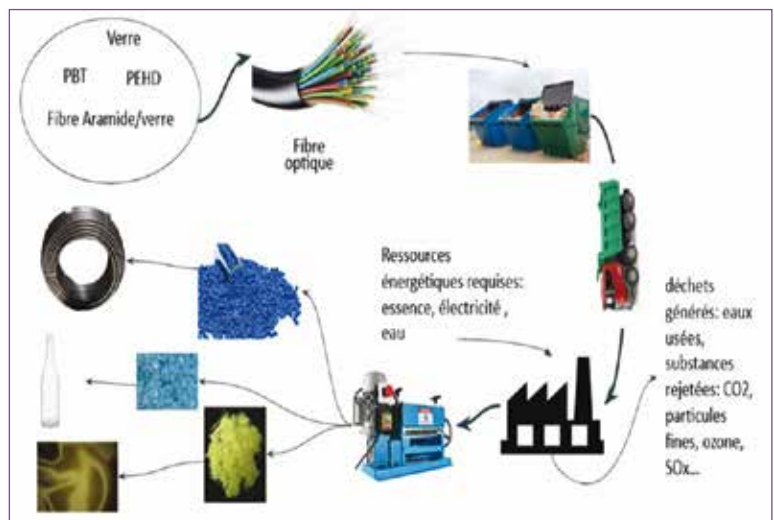


Pour mieux appréhender le sujet, les étudiants se sont mis dans la peau d'un prestataire et ont alors émis l'idée de la création d'un **circuit de collecte des déchets gratuit dans toute l'Occitanie**.

Leurs partenaires les plus impliqués, **BV Scop** et la **Scop Citel**, qui les ont accompagnés sur ce projet, achemineraient leurs déchets de fibre optique vers leur centre de traitement. Les câbles y seraient d'abord dénudés, puis le Kevlar serait retiré, et le reste serait ensuite broyé. Enfin seraient séparés les composants par flottaison pour récupérer le plastique et le verre séparément.

Finalement, il reste des **pistes d'amélioration à étudier**. D'un point de vue technique, les étudiants se sont inspirés de machines préexistantes pour imaginer la machine séparant les constituants, mais celle-ci reste à créer. **La technologie doit s'adapter à ce nouveau déchet**. Pour améliorer l'efficacité du processus de recyclage, **les ressourceries doivent elles aussi s'adapter** et étendre leur activité à la collecte et au traitement des déchets de fibre optique. Il reste encore du chemin à faire !

Manouya Razafitrimo



Envoyez-nous vos PHOTOS DE CHANTIER !

La Fédération des Scop du BTP souhaite organiser une exposition permanente à partir des réalisations de Scop du BTP. Celle-ci permettra de mettre en lumière la grande diversité des réalisations des Scop du BTP et de montrer l'étendue des activités de ces dernières.

L'exposition précédente ayant été une franche réussite, nous remettons le couvert en 2022. Nous avons reçu beaucoup de retours très positifs à l'égard des réalisations des Scop du BTP, notamment lors de réceptions dans nos locaux.

Depuis quelques semaines, la Fédération s'attelle à collecter des photos de chantiers réalisés par les Scop du BTP. Nous comptons sur votre participation afin d'élargir cette collection !

Ces clichés permettront de constituer une photothèque numérique et nous sélectionnerons quelques photos pour les exposer au siège de la Fédération. Pour ce faire, nous aurions besoin que vous accompagniez vos photos de quelques informations :

- la date du chantier (mois/année);
- le lieu (code postal);
- la nature du chantier (par exemple : couverture, escalier en bois, construction métallique, charpente en bois, etc.).

Nous vous remercions pour votre coopération.

Pour envoyer vos photos, contactez Grégoire Fernandes au service communication de la Fédération des Scop du BTP : g.fernandes@scopbtp.org.

Grégoire Fernandes



Lieu : musée du château de Foix (09)
Travaux réceptionnés en : juillet 2019
Travaux réalisés en cotraitance avec : SPIE
Architecte : M. Cros – CROS & LECLERCQ Architectes
Architecte associé : M. Antoine Dufour
Bureau d'études courant fort/faible : BET Technisphère
Maîtrise d'ouvrage : conseil départemental de l'Ariège



Lieu : Femmes d'un Siècle, à Tarnos (40)
Architecte : PlanB
Ossature secondaire, bardage, tôles perforées
(Crédit photo : carolephotographe.com)



Lieu : Saintes (17)
Année du chantier : 2021
Fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur une piste de BMX

Lieu : église Saint-Mathias, à Barbezieux (16)
Année du chantier : 2021
Décapage et revêtement en béton désactivé / aménagement de la place de l'église Saint-Mathias